



AVIS PUBLIC 2019-010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

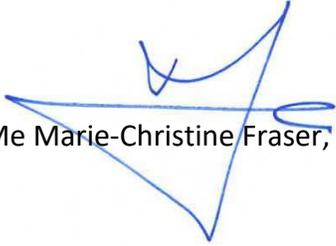
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **6 mai 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2019-006 visant la rue Harvey, Asbestos.

Nature et effets : Réduire la profondeur minimale, à 50 mètres plutôt que 75 mètres, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour la zone 122-R.

Nature et effets : Réduire la superficie minimale, à 1500 mètres carrés plutôt que 2000 mètres carrés, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour la zone 122-R.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17^e jour d'avril 2019.



Me Marie-Christine Fraser, greffière